

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la candidature de M. Xavier DESCAMPS du 21 août 2015,

VU l'avis du comité de centre de LAVAUZ du 2 septembre 2015,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 2
décembre 2015,

VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressé le 21
août 2015,

Considérant que M. Xavier DESCAMPS a été radié du corps de l'armée
de terre le 1er septembre 2015 au grade de Caporal-chef,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Xavier DESCAMPS né le 2 novembre 1982 à SURESNES (92), est engagé au corps
départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de caporal-
chef, affecté au centre de secours de LACAUNE, pour une période de 5 ans, à compter du 01/01/2016

Article 2 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le 11 JAN. 2016



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la
réception en préfecture le :

et la notification à l'intéressé(e) le

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa date de notification.***